

# **UFA 2024 / 2025**

## **TARIFS      CONDITIONS FINANCIERES**

⇒ **Un seul changement de régime sera accepté en cours d'année, en date du 1<sup>er</sup> février.**

Les demandes doivent être transmises début janvier (soit 1 mois avant) par mail adressé au secrétariat, à l'adresse suivante : [accueil.st-maximin@cneap.fr](mailto:accueil.st-maximin@cneap.fr).

Seules les absences dépassant 16 jours consécutifs ouvrent droit à une remise (50% pension ou ½ pension).

Une réduction sur la participation famille est accordée pour le 2<sup>ème</sup> enfant inscrit.

Pour une facturation divisée en deux responsables payeurs, veuillez le cocher sur le mandat de prélèvement et remettre 2 mandats et 2 RIB.

**Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez contacter directement par mail Madame Daddi, comptable de l'établissement à l'adresse suivante :**

[marjorie.daddi-verquera@cneap.fr](mailto:marjorie.daddi-verquera@cneap.fr) – Tél : 07 63 05 12 31

**Cordialement,**

**Christian Brayer**

**Directeur de l'établissement**

Veillez trouver ci-dessous les dates de prélèvements prévues et le montant des mensualités en fonction du régime. Ces frais sont calculés pour l'année en fonction du nombre de semaines de présence à l'UFA et les règlements sont équivalents tous les mois.

Les prélèvements débuteront au mois de NOVEMBRE, sur une période de HUIT mensualités, jusqu'au mois de JUIN inclus.

<b>10 novembre</b>	<b>10 janvier</b>	<b>10 mars</b>	<b>10 mai</b>
<b>10 décembre</b>	<b>10 février</b>	<b>10 avril</b>	<b>10 juin</b>

#### **Le stagiaire est en classe de FPA (Formation Préapprentissage)**

RÉGIMES	INTERNAT	½ PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	1 010 €	280 €	0 €

*Payable en 8 mensualités*

Aucun remboursement ne sera accepté en cas de période de stage

#### **L'alternant est en APPRENTISSAGE**

Les prélèvements débuteront au mois de NOVEMBRE sur une période de HUIT mensualités, jusqu'au mois de JUIN inclus.

#### **L'apprenti est en CAPa, CAP ou CS TMA**

RÉGIMES	INTERNAT	½ PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	1 440 €	426 €	0 €

*Payable en 8 mensualités*

#### **L'apprenti est en CS TCPF**

RÉGIMES	INTERNAT	½ PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	1 200 €	355 €	0 €

*Payable en 8 mensualités*

#### **L'apprenti est en Bac Professionnel (mixité publique)**

RÉGIMES	INTERNAT	½ PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	2 400 €	710 €	0 €

*Payable en 8 mensualités*

#### **L'apprenti est en BTSa**

RÉGIMES	INTERNAT	½ PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	2 040 €	603 €	0 €

*Payable en 8 mensualités*

#### **Passage module de formation complémentaire**

Les apprentis seront amenés à passer au cours de leur cursus en centre de formation une formation complémentaire de type : CACES, HACCP, ou CERTIPHYTO, ..., une participation financière sera demandée aux familles.

Concernant les apprentis demi-pensionnaires et les internes, une prise en charge par l'OPCO, non défini encore, vous sera déduite en cours d'année. De même, des aides au passage du Permis de conduire seront proposées aux jeunes apprentis.